Montreuil' infos

Montreuil
sur Maine

Juillet 2022

www.montreuilsurmaine.fr

Pour être toujours plus proche de ses habitants ...

Depuis le début de notre mandat, nous avons à cœur de faciliter l'échange, la communication entre les habitants, les associations et la municipalité.

Ainsi, nous avons réactualisé notre bulletin municipal, nous diffusons les actualités et les évènements de notre commune et des alentours via le site internet de la commune et le réseau facebook, nous distribuons des flyers selon les évènements.

Pour complèter ces outils, et pour répondre à des attentes exprimées, nous proposons à ceux qui le veulent de nous communiquer leur adresse mail et de communiquer avec eux via des envois groupés de mail.

Pour ceux intéressés, merci d'écrire vos coordonnées à l'adresse suivante :
communicationmontreuilsurmaine@gmail.com

Gardons le contact !

Suivez la page Facebook :
@CommuneMontreuilsurMaine

Utilisez la boite à idées :
communicationmontreuilsurmaine@gmail.com

Mairie
☎ 02.41.95.32.03
✉ mairie@montreuilsurmaine.fr
🖳 http://www.montreuilsurmaine.fr

Horaires d'ouverture :
Lundi : 9h - 12h
Mercredi : 9h - 12h, 15h - 17h (sur RV)
Vendredi : 14h - 17h30
Samedi : 10h30 - 12h

Petites annonces

La commune a besoin de vous ....

Ponctuellement, nous pouvons avoir besoin d'aide pour distribuer les bulletins, participer à la gestion des élections….
Seriez-vous intéressé pour participer de temps en temps et selon vos disponibilités à ces coups de main ? Si oui, nous vous proposons de nous communiquer vos coordonnées à l'adresse suivante :
communicationmontreuilsurmaine@gmail.com

Arrêté sécheresse

Nos rivières Mayenne et Oudon sont concernées par les arrêtés de sécheresse en vigueur. Ceux-ci sont réactualisés très régulièrement en fonction de l'évolution de la situation des eaux superficielles et des eaux souterraines.

Suivez l'actualité locale sur le site internet de Montreuil-sur-Maine et sur le panneau d'affichage de la Mairie.

L'intégralité des arrêtés est également disponible sur le site de la préfecture :
http://www.maine-et-loire.gouv.fr/

Sommaire

- Mot du maire 2
- Principales décisions du conseil municipal 3
- Actualités de la commune 5
- Enfance 9
- Jeunesse 9
- Les ainés 11
- Divers 11
- Les annonceurs 14

MOT DU MAIRE

Les activités ont repris. Au début du mois de Mai, nous avons accueilli durant deux semaines la compagnie « Mesdemoiselles » sous chapiteau. Tout un programme a été conçu avec la participation des associations, de l'école et des élus. Montreuillaises et Montreuillais attendaient ces moments festifs depuis deux ans.

Le vendredi 24 juin, l'association du souvenir du Général Leclerc de Hauteclocque a organisé un relais pédestre entre Angers et Grugé l'Hôpital pour commémorer l'épopée de Leclerc. Je remercie les jeunes qui ont porté la flamme de la Nation. Tous contribuent à perpétuer la mémoire des soldats qui ont donné et donne encore leur vie pour leur pays, alors que des pays proches mènent des combats sanglants. Le Conseil municipal s'est associé à ce devoir de mémoire.

Vous retrouverez au fil des pages les différentes activités qui ont été organisées et qui nous ont permis de retrouver l'effervescence de notre village.

Côté commune, les aménagements avancent : toutes les entreprises s'activent autour de l'équipement communal multifonction afin d'être opérationnel dès septembre.

Les derniers lots de la Résidence du Bois du Marin et du Parc ont été signés. A partir de septembre, le conseil municipal travaillera sur l'aménagement de la Place de la Mairie. La viabilisation de la Résidence du Grand Clos (route de Louvaines) est prévue à la rentrée et la commercialisation devrait être effective fin d'année.

L'installation d'une nouvelle signalétique sur la commune sera placée cet été afin que les visiteurs se repèrent dans le village.

Cette année scolaire 2021/2022 marquera la fin des TAP (Temps d'Activités Périscolaires) pour les écoliers. L'équipe municipale tient à remercier l'ensemble des intervenants pour leurs prestations de qualité, qui ont apporté aux enfants du plaisir et de la découverte.

Avant les vacances d'été, le conseil municipal s'est réuni afin de travailler sur les futurs projets qui animeront notre commune sur les prochaines années.

Tous mes remerciements à celles et ceux qui ont donné de leur temps en cette année d'élections présidentielle et législatives pour tenir le bureau de vote et le dépouillement ainsi qu'à la journée citoyenne qui a eu lieu en ce mois de juin.

Je vous souhaite bonne lecture et un bel été.

Le Maire

Marie-Françoise Bellier-Pottier

ACCUEIL À LA MAIRIE PENDANT LA PÉRIODE ESTIVALE :

La Mairie sera fermée
du 13 au 16 juillet 2022,
du 16 au 20 août 2022,
le 26 août 2022,
ainsi que les samedis
30 juillet et 5, 13, 20 août 2022

PRINCIPALES DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL PRISES DEPUIS JANVIER 2022

ÉCOLE

▪ Validation de la participation au fonctionnement de l'école

Pour 2022, le montant alloué par la commune, par élève s'élève à 40 € pour les fournitures scolaires, 6,50 € pour les bourses et prix.

▪ Validation du montant de participation aux frais de fonctionnement des élèves hors commune

Pour les communes ne possédant pas d'école, une participation financière est sollicitée pour les enfants des dites communes fréquentant l'école « les Queniaux » de Montreuil-sur-Maine. Cette participation comprend tous les frais qui incombent au fonctionnement de l'école. Depuis la rentrée de septembre 2022, il y a 4 enfants de la commune de Chenillé-Champteussé fréquentant l'école de Montreuil. Pour l'année scolaire 2021/2022, le conseil fixe le montant de participation à 835 € par élève.

▪ Approbation des rythmes scolaires

Madame le Maire rappelle le contexte. L'organisation actuelle du temps scolaire mise en place depuis 8 ans, à savoir, 9 demi-journées, peut continuer à fonctionner. Des études montrent le bénéfice pour les enfants d'avoir un rythme régulier, avec cinq matinées favorables aux apprentissages. La possibilité offerte aux enfants dans le cadre des TAP de pouvoir bénéficier d'activités diverses et variées, complémentaires à l'enseignement. Néanmoins des dérogations peuvent être accordées aux communes pour passer à 4 jours par semaine. A la demande des enseignants, ces rythmes sont rediscutés. Un sondage a été organisé auprès des parents. Ils ont voté pour la semaine à 4 jours à 65 %. Lors du conseil d'école du 4 mars 2022, les votes ont été favorables à 80 % à la semaine de 4 jours. Prenant en compte ces votes, le conseil municipal délibère la demande de la dérogation à l'inspection académique afin de passer l'école à 4 jours par semaine, et arrêter l'organisation des Temps d'Activités Périscolaires.

▪ Adhésion USEP

Renouvellement de l'adhésion de l'école des Queniaux à l'USEP (Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré). Cette affiliation permet à l'école de participer à différentes manifestations sportives durant l'année (cross du Lion d'Angers, soirée athlétisme à Segré, rencontre handball avec le défi 3000). Elle permet aussi à l'école de pouvoir emprunter du matériel EPS à l'association USEP départementale et de bénéficier de partenariats privilégiés avec les comités sportifs départementaux. Cette adhésion s'élève à 349,15 €.

AMÉNAGEMENT

Approbation de la convention d'autorisation de travaux pour le déplacement du panneau d'entrée de bourg route de Louvaines RD 180, en vue de la future entrée de la Résidence du Grand Clos.

▪ Convention de mise à disposition du service commun du PETR du Segréen pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol

Adoption de la convention ayant pour objet de définir les modalités de la mise à disposition du service commun d'instruction du PETR du Segréen, dans le domaine des autorisations du droit des sols délivrés par les communes, pour donner suite à l'instauration de la dématérialisation des ADS depuis le 1er janvier 2022.

▪ Lancement du marché public pour les travaux du lotissement « Résidence du Grand clos »

Le maître d'œuvre INFRACONCEPT a arrêté le dossier de consultation des entreprises pour le marché de travaux du lotissement la Résidence du Grand Clos avec 2 lots (n°1 Terrassements – voirie, n°2 réseaux assainissement et AEP) pour un montant estimé à 203.971 € HT. Madame le Maire est autorisé à lancer un appel d'offres pour le marché de travaux selon une procédure adaptée avec le soutien du Service Commun de la Commande Publique de la CCVHA.

Bâtiments

Approbation des devis d'entreprises pour les avenants du Marché Publics de l'équipement multifonctions (à la place des anciens vestiaires).

Divers

▪ Validation de l'attribution des subventions 2022 aux associations

Le conseil municipal vote les subventions suivantes pour un montant total de 2 069 € :

- MFR Segré (1 élève) : 17,00 €
- MFR La Meignanne (1 élève) : 17,00 €
- MFR Craon (1 élève) : 17,00 €
- Association Sportive et Culturelle : 190,00 €
- Détente Dynamisme Montreuillaise : 190,00 €
- Les cavaliers du Haut Anjou : 190,00 €
- Amis de la grotte de Montreuil : 230,00 €
- Société L'Union : 295,00 €
- Club Le Petit Montreuillais : 326,00 €
- APAE Montreuil-sur-Maine : 350,00 €
- Scrabble Anjou Bleu : 100,00 €
- ADMR : 82.00 €
- ADAPEI : 48,00 €
- Perce Neige : 17,00 €

▪ Renouvellement des adhésions suivantes

SPA Autonome du Maine-et-Loire, AMF 49, AMRF, FGDON.

▪ Attribution d'une subvention au budget 2022 du CCAS

Validation d'un montant de 877 €.

Budget communal 2021

▪ Approbation des comptes de gestion 2021

Le conseil municipal approuve les comptes de gestion arrêtés au 31/12/2021 pour les budgets suivants :

- Budget principal de la commune : résultat de 96 385,30 €
- Budget Résidence du Bois Marin : résultat de 180 106,75 €.
- Budget Résidence du Parc : résultat de 370 676,32 €.
- Budget Résidence du Grand Clos : résultat de – 9 287,60 €.

▪ Personnel communal : aménagement du temps de travail

Validation de la durée annuelle légale de travail pour un agent travaillant à temps complet fixée à 1 607 heures (soit 35 heures hebdomadaires). Le lundi de pentecôte n'est pas travaillé. Cette journée de solidarité est travaillée en effectuant 7 heures en plus sur l'ensemble de l'année.

▪ Indemnité de gardiennage de l'église

Cette indemnité est allouée aux personnes qui assurent le gardiennage des églises communales. Elle est représentative des frais que les intéressés exposent pour s'acquitter de la tâche qui leur est confiée. Validation du montant de cette indemnité à 125 € pour 2022.

▪ Achat d'un taille haie

Validation de cet achat et ouverture des crédits au chapitre 21, article 2158 (autres installations, matériel et outillage techniques) d'un montant arrondi à 1 000 €.

Communauté de commnues CCVHA

▪ Nomination d'un représentant à la sous-commission PLH-PLUI

Le conseil municipal nomme Vincent VIGNAIS comme représentant et Marie-Françoise BELLIER-POTTIER comme suppléante.

▪ Taux des taxes directes locales pour 2022

Le conseil décide d'augmenter le taux des impôts de 1% et fixe les taux comme suit :

- taxe foncière – bâti : 38,44 %
- taxe foncière – non bâti : 36,42 %

▪ Approbation du budget primitif 2022 de la commune

Le budget primitif 2022 de la commune est approuvé avec des dépenses et recettes de fonctionnement qui s'équilibrent à la somme de 747 455,08 € et en investissement à la somme de 718 563,25€.

Section de fonctionnement - Recettes

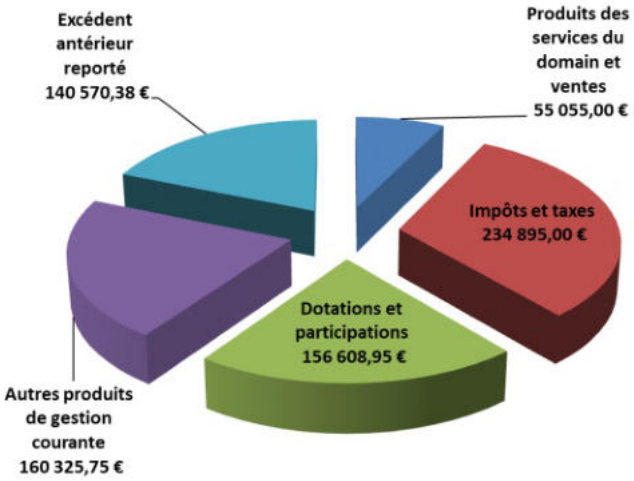

Section de fonctionnement - Dépenses

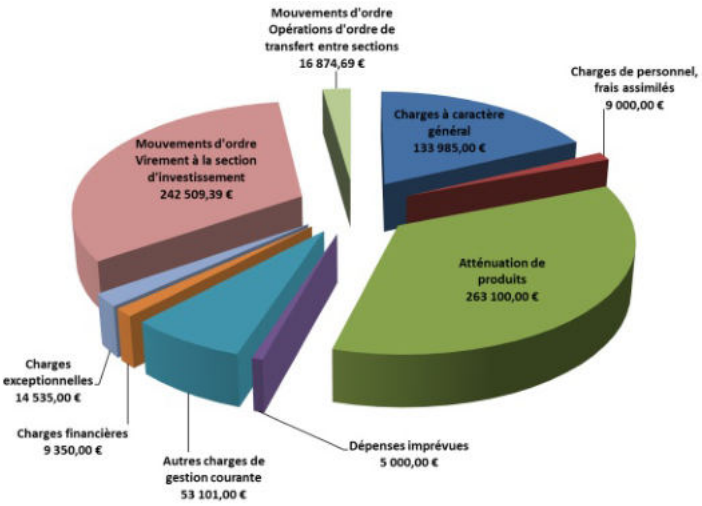

Section d'investissement - Recettes

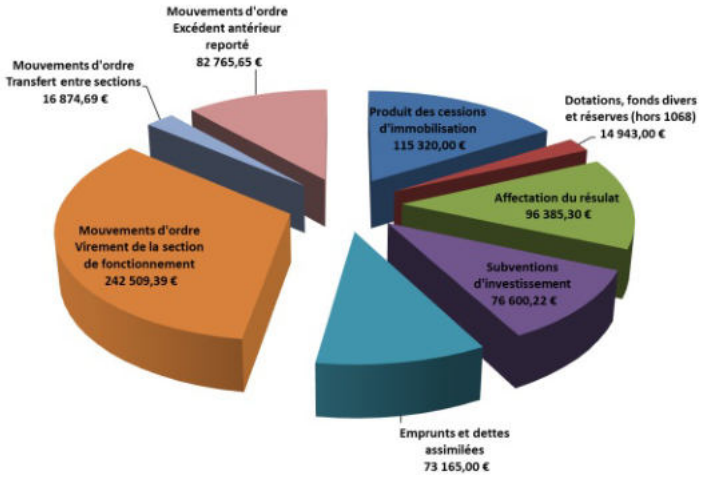

Section d'investissement - Dépenses

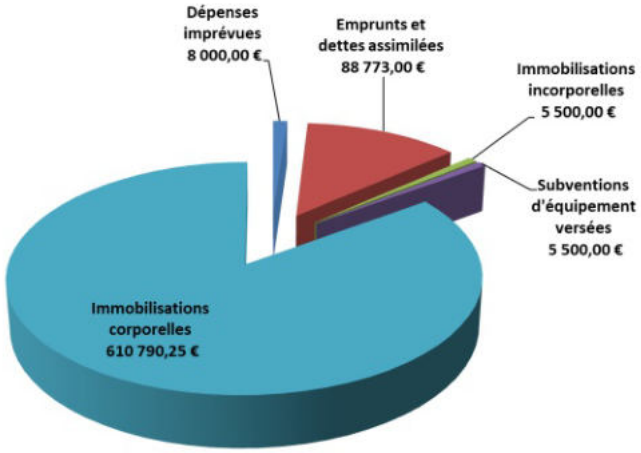

ACTUALITÉS DE LA COMMUNE

Equipe municipale

En place depuis mars 2020, l'équipe municipale a eu à coeur de gérer l'urgence sanitaire ainsi que la suite des projets débutés par l'ancien conseil.

Maintenant, elle réfléchit sur les futurs projets à mener pour la commune.

Evènement culturel

La résidence Mesdemoiselles du 9 au 22 mai à Montreuil-sur-Maine a été un évènement précieux pour notre commune, après cette période sanitaire compliquée. Deux semaines festives où l'ensemble des habitants se sont retrouvés et ont partagé de multiples activités et spectacles.

La préparation en amont entre les associations et l'école "Les Queniaux" avec les artistes a ouvert le champ de tous les possibles…

Ainsi, de nombreux évènements ont vu le jour sous le chapiteau :

- séances de lecture pour les enfants,
- après-midi chanson française pour les ainés,
- improvisation musicale montreuillaise,
- atelier gymnastique,
- atelier avec les enfants de l'école,
- représentation du club de théatre
- chorale,
- …

Nous remercions chaleureusement la troupe Mesdemoiselles pour leur investissement, leur envie et leur capacité à rapprocher les gens autour de leur chapiteau.

Retrouvez toutes les photos et vidéos réalisées sur le site internet de la commune :
http://www.montreuilsurmaine.fr

Retour en images

Journée citoyenne

La journée citoyenne du samedi 11 juin a été une réussite.

Nous étions nombreux à nous activer autour des parterres de la commune et du cimetière. D'autres étaient à l'école pour rénover le cabanon de la cour.

Signalisation d'information locale

Afin de guider les visiteurs, des panneaux de signalisation des services et lieux publics, ainsi que des sites touristiques seront installés dans le bourg durant l'été.

La charte graphique utilisée s'inspire du logo de la commune qui sera repris sur chaque support.

Un travail commun entre la municipalité et les associations a également permis de définir les panneaux qui seront installés aux entrées de bourg, rue des Hauts de Mayenne et Chemin des Clous, pour présenter les informations municipales et associatives.

Les bords de la Mayenne s'animent !

La Guinguette Anjouée s'installe au bord de la Mayenne à Montreuil-sur-Maine :

- un MERCREDI sur 2 depuis le 18 mai. (Pour retenir son passage, c'est simple, ce sont les semaines paires, semaine du ramassage des poubelles !)
- les week-ends pendant la période estivale : 16-17 juillet / 23-24 juillet / 30-31 juillet / 6-7 août / 13-14 août

S'ajoute à cela un jeune couple de Saint-Martin-du-Bois qui vient de créer son food truck appelé LES P'TITS TOQUÉS. Ils vous proposent une cuisine faite maison, variée et réalisée avec des produits frais direct producteur.

Venez les découvrir tous les mercredis et le week-end.

Suivez les sur les réseaux sociaux :
La Guinguette Anjouée / Les P'tits Toqués
laguinguette.anjouee / les.ptitstoques

Lotissement du Grand clos

Le marché public pour la viabilisation du lotissement est terminé. L'entreprise Chazé TP a été retenue. Les travaux de viabilisation devraient débuter à la rentrée.

Commémoration du Général Leclerc – Relais de la Mémoire

Le vendredi 24 juin, l'association du Souvenir du Général LECLERC de Hautelocque, Maréchal de France, a organisé la commémoration de la mémoire du Général Leclerc. A l'origine prévue pour le 80ème anniversaire en 2020, la commémoration avait été reportée à cause de la crise sanitaire.

A cette occasion, tout un programme était prévu entre le 21 et le 26 juin. Le vendredi 24 juin, c'est le relais de la Mémoire qui a été réalisé entre Angers et Grug-l'Hôpital, en portant la flamme de la Nation. Il s'est arrêté à Montreuil-sur-Maine pour une brève cérémonie qui s'est tenue au cimetière. L'équipe de relayeurs était constituée de 19 jeunes sportifs des communes traversées par cette action.

Nous remercions chaleureusement Yvonnick d'avoir représenté notre commune tout au long de cette journée et sur ce relais d'une distance finale de 70 km.

"La vie nous apprend que rien n'est jamais acquis et que vivre librement dans un pays en paix se mérite chaque jour"

Général d'armée Bruno DARY

Président de la Flamme de la Nation de 2012 à 2022

Un peu d'histoire

Le 27 juin 1940, Philippe De Hauteclocque devient Philippe Leclerc.

Grâce à de faux papiers délivrés par le maire de l'époque Edouard Delanoë, de Grugé-l'Hôpital, le futur Général Leclerc pouvait rejoindre Charles de Gaulle à Londres, sous sa nouvelle identité, et ensuite participer à la Libération de la France.

A l'initiative du fils du Maire pendant la guerre, une statue du Général a été érigée devant l'église et a été inaugurée par la Maréchale Leclerc de Hauteclocque en 1980.

En 2015, une copie du char Sherman Harstadt (détruit lors de la libération de Brouville par la 2ème DB le 30 octobre 1944) a été installée près de l'ancienne Mairie (qui en 1940 servait de bureau à la Kommandantur).

ENFANCE

ECOLE

Nous nous réjouissons que les conditions sanitaires ont permis à nouveau d'organiser une fête d'école comme nous la connaissions traditionnellement en fin d'année scolaire. Petits et grands ont pu profiter de ce temps convivial le dimanche 3 juillet.

Alors que nos Queniaux achèvent leurs derniers jours d'école, la rentrée scolaire 2022-2023 se profile déjà… Les effectifs seront stables à la rentrée 2022 (93 élèves contre 94 cette année).

A partir de septembre 2022, l'organisation de la semaine scolaire sera sur 4 jours : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h45 à 12h00 et de 13h30 à 16h15.

Il y aura également un changement dans l'équipe des ATSEM : Lydie part vers de nouveaux horizons. Après une dizaine d'années passées au sein de l'équipe éducative, nous la remercions vivement et lui souhaitons une bonne réussite dans ses projets.

Inscription Ecole

Vous avez un enfant né en 2019 ou vous venez d'emménager sur la commune avec des enfants scolarisés ?

Vous pouvez contacter la Mairie afin de procéder à l'inscription scolaire.

☎ 02 41 95 32 03

✉ enfance@montreuilsurmaine.fr

JEUNESSE

ARGENT DE POCHE

La commune de Montreuil-sur-Maine propose de mettre en place cet été le dispositif « Argent de poche ».

Cette action, déjà validée par plusieurs communes du territoire, permet à des adolescents âgés de 16 à 18 ans d'effectuer de petits travaux au sein de leur commune en contrepartie d'une rémunération.

Pour cette première expérience, il sera proposé aux jeunes volontaires une activité de désherbage. Cette action, encadrée par des bénévoles et élus du village, se déroulera sur 5 matinées, du 22 au 26 août 2022.

RUGBY

Conseil municipal jeune

Le mercredi 25 mai, les élèves de CM1/CM2 se sont rendus à la mairie afin d'élire leurs représentants au conseil municipal jeune. Un élu les a accueilli et leur a présenté les règles et les principes d'une élection.

Les candidats ont exposé leur projet devant leur camarades. Ils ont ensuite procédé au vote comme pour une élection officielle (bulletin, isoloir, urne). Ils ont tenu le rôle d'assesseur à tour de rôle et ont procédé au dépouillement.

Les nouveaux élus sont : Ewen Bonsergent, Zélie Chesneau, Bryan Chollet-Valeau, Eliott Gazon-Bellier, Margaux Herlem, Sasha Houdemon, Alban Leroy, Gatien Lebreton, Eline Masseron et Faustine Rivron.

Ils rejoignent les anciens élus du conseil municipal jeune et seront conviés prochainement à leur premier conseil. Ils pourront alors mettre en œuvre leurs différents projets.

La mairie félicite les nouveaux membres de ce conseil.

Info JOB d'été

En Anjou, il fait bon vivre...et travailler !

Nos paysages façonnés par nos agriculteurs évoluent au fil des saisons : les couleurs changent, les feuillages s'installent, les fruits se développent, les cultures s'enracinent...

Quoi de mieux qu'un « bureau » au grand air, pour en profiter ?

1000 postes à pourvoir en saison agricole, et ce dès maintenant. L'agriculture recrute près de 1000 saisonniers dès à présent et pour les mois à venir, sur différentes productions et sous le soleil.

Envie de partager de bons moments en équipe, de mettre votre énergie à contribution de votre territoire, de prendre une grande bouffée d'air ?

On vous recrute !

Postulez en ligne sur :
www.lagriculture-recrute.org

Inscrivez-vous aux journées de recrutement sur :
www.elioreso.com/agrimouv

Plus d'information :
☎ 02 49 48 78 00
💻 http://www.elioreso.com

Actions Jeunes MSA

S'engager et réaliser des projets

Appel à projets jeunes (APJ) :

La MSA soutient les initiatives portées par des jeunes de 13 à 22 ans du milieu rural dans les domaines suivants : culture, santé et «vivre ensemble».

La MSA soutient l'engagement citoyen et favorise l'insertion professionnelle des jeunes de MFR.

Aide financière BAFA / BAFD

Pour les jeunes de 17 à 25 ans.

💻 https://maineetloire.msa.fr/ > Votre Msa > Nos actions > La MSA aux côtés des jeunes

AÎNÉS

Repas des ainés

Comme chaque année, le CCAS de Montreuil-sur-Maine ainsi que l'équipe municipale convient les habitants de plus de 70 ans à son habituel repas des ainés.

Alors retenez la date :
Samedi 5 novembre 2022 à midi.

A cette occasion, la journée sera animée par un artiste montreuillais, et vous réserve un voyage musical à travers le XX ème siècle…

Tout un programme !

DIVERS

Le compostage en quelques mots

En moyenne, les biodéchets (épluchures, restes alimentaires, déchets de jardin) représentent près d'1/3 de ce que nous jetons. Dans la poubelle, c'est l'équivalent de 30 à 50 kg par habitant chaque année. Le compostage représente une action phare pour réduire sa quantité de déchets.

Pour composter vos biodéchets, vous pouvez réaliser un tas dans un coin de votre jardin ou utiliser un composteur.

Dans ce dernier cas, les 3RD'Anjou peuvent vous en mettre un à disposition. Pour cela, le syndicat vous invite à participer à un forum d'échange sur les pratiques de compostage de 30 minutes environ au terme desquelles le composteur vous sera remis. N'hésitez pas consulter le site internet des 3RD'Anjou car l'inscription est obligatoire. La participation de 20€ pour un composteur de 300 L environ, sera facturée sur votre redevance incitative du semestre en cours.

Une fois votre composteur installé vous pourrez ici déposer :

- **Les déchets de cuisine**
  - épluchures, coquilles d'œufs écrasées grossièrement, marc de café, filtres en papier, pain, laitages, fanes de légumes, fruits et légumes abîmés, agrumes, etc.
- **Les déchets de jardin**
  - tontes de gazon (en petite quantité), feuilles, fleurs fanées, mauvaises herbes, les petits branchages, etc.
- **Les déchets de maison**
  - mouchoirs en papier et essuie-tout, cendres de bois, sciures et copeaux, papier journal, mandrins de papier toilette, plantes d'intérieur, etc.

À l'inverse, vous ne pourrez pas y déposer :

- **Les produits synthétiques non-biodégradables**
  - verre, métaux, plastiques, tissus synthétiques, contenu des sacs d'aspirateur, etc.
- **Les couches-culottes**
- **Les bois vernis ou peints**
  - les bois de menuiserie ou de charpente, presque toujours traités chimiquement.
- **Les produits chimiques**
  - huile de vidange, etc
  - N'oubliez pas que nombre de ces déchets peuvent être recyclés. Déposez-les dans les bacs adéquats ou en déchèterie.

Afin d'éviter d'attirer les rongeurs, ne pas déposer de viandes, de poissons, de crustacés ou encore de coquillages, etc.

Après quelques mois et un peu d'attention, vous pourrez utiliser le compost produit pour fertiliser votre terrain ou votre jardin. Vos fleurs et vos légumes vous remercieront !

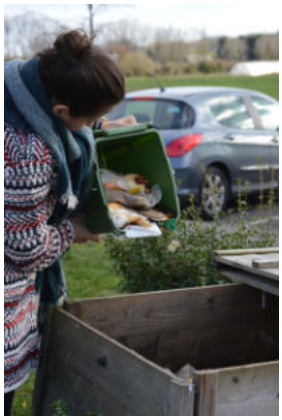

Astuce :
La pelouse peut également être déposée au pied des arbustes et des haies afin de conserver l'humidité et de limiter la pousse des herbes sauvages tout en apportant de la matière organique.

Elections législatives

Dans notre circonscription, M. Philippe BOLO a été réélu avec 55,56 % des suffrages exprimés comme la plupart des députés sortant de notre département.

Cette élection se caractérise également malheureusement par un taux d'abstention important.

Profitons-en pour revenir sur le rôle des députés.

L'Assemblée Nationale est au cœur de notre démocratie. Elle est née en 1789 lorsque les députés du Tiers-Etat ont juré de ne pas se séparer tant que ne serait pas établie une Constitution. Les députés sont élus pour représenter la Nation tout entière et le peuple français. Ils ont pour mission de voter les lois, de contrôler l'action du Gouvernement et d'évaluer les politiques publiques.

Ils sont en contact avec leurs concitoyens. Ils tiennent des permanences, organisent des réunions publiques, répondent à de multiples sollicitations, font remonter les préoccupations de leurs électeurs vers les circuits de décision nationaux…

Pour autant, investis d'un mandat national, les députés ne sont pas les porte-parole de leurs électeurs : ils se déterminent par rapport à leur vision de l'intérêt général.

Vote de la loi

C'est le principal rôle du député.

- Il peut être à l'initiative de textes de loi (appelés alors propositions de loi),
- Il examine les lois proposés (projet de loi émanant du gouvernement ou proposition émanant de députés ou sénateurs) en commission.
- Il propose des amendements.
- Il vote l'adoption de la loi.

Contrôle de l'action du gouvernement et évaluation des politiques publiques

Les députés peuvent être à l'initiative de commissions d'enquête et mener des investigations par plusieurs moyens :

- missions d'information et groupes de travail qui publient un rapport sur un sujet donné ;
- évaluation des politiques publiques par le Comité d'évaluation et de contrôle des politiques publiques ;
- auditions des commissions et délégations ;
- contrôles sur pièces et sur place sur l'utilisation de l'argent public par les commissions des Finances et des Affaires sociales.

Chaque député doit faire partie d'une commission permanente. Il a le choix parmi huit :

- Affaires culturelles et éducation
- Affaires économiques
- Affaires étrangères
- Affaires sociales
- Défense nationale et forces armées
- Développement durable et aménagement du territoire
- Finances
- Lois

Chaque citoyen peut voir à quelle commission appartient le député de sa circonscription, ses interventions et le détail de ses travaux sur le site internet : www.nosdeputes.fr

Uniquement sur rendez-vous, vous pouvez être reçu par Philippe BOLO ou son équipe parlementaire à sa permanence.

17, place du docteur Bichon
49100 ANGERS
☎ 02 41 25 78 00
✉ philippe.bolo@assemblee-nationale.fr

Autorisation d'urbanisme

Vous souhaitez réaliser des travaux ?

Une demande d'autorisation d'urbanisme peut être nécessaire.

La délivrance d'une telle autorisation permet à la commune de vérifier que les travaux prévus sont conformes aux règles d'urbanisme en vigueur.

En fonction du type de projet et du lieu, il faut déposer soit une demande de permis (permis de construire, permis d'aménager, permis de démolir…), soit une déclaration préalable de travaux.

Le certificat d'urbanisme

Avant de commencer les travaux, il est recommandé de demander un certificat d'urbanisme pour obtenir des informations sur le terrain faisant l'objet de travaux. Ce certificat, délivré par la commune, indique les règles à respecter pour tout projet sur un terrain.

Le permis de construire

Il s'agit d'une autorisation d'occupation du sol exigée pour toute construction de plus de 20 m².

La déclaration préalable de travaux

Elle est exigée pour des travaux qui ne sont pas soumis à un permis de construire. C'est un dossier simplifié pour les travaux de faible importance : constructions de plus de 5 m² et de moins de 20 m².

Quelques exemples :

- extension d'un bâtiment existant (véranda),
- travaux modifiant l'aspect extérieur (porte, fenêtre, vélux, façade),
- constructions nouvelles (abri de jardin, garage),
- installation d'une clôture (mur, haie),
- changement de destination d'un bâtiment.

Tailles des haies

En période de reproduction et de nidification des oiseaux, l'Office Français de la Biodiversité (OFB) préconise de ne pas tailler les haies du 15 mars au 31 juillet. Pour protéger les oiseaux pendant cette période, la Politique Agricole Commune (PAC) interdit déjà aux agriculteurs de tailler les haies du 1er avril au 31 juillet. En effet, les haies sont les championnes de la biodiversité en milieu agricole. Elles hébergent de nombreuses espèces végétales et animales. Quand elles sont bien gérées, elles peuvent accueillir jusqu'à 35 espèces de mammifères, 80 espèces d'oiseaux, 8 espèces de chauves-souris, 15 espèces reptiles-amphibiens ou 100 espèces d'insectes.

Dans le même sens que l'interdiction imposée aux agriculteurs, l'OFB encourage donc les collectivités, les professionnels et les particuliers à éviter la taille des haies et l'élagage des arbres du 15 mars au 31 juillet pour ne pas déranger ou déloger les oiseaux pendant cette période cruciale de leur cycle de vie.

L'enjeu est de taille car actuellement, 32 % des espèces d'oiseaux nicheurs sont menacés d'extinction selon l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN).

Plus d'information sur www.ofb.gouv.fr.

TAXIS CHEVALIER GÉRALD
MONTREUIL/MAINE - ST MARTIN DU BOIS
TAXI
06-22-142-142
02-41-933-994

PAYSAGISTE Conception, Réalisation et Entretien de Jardin
www.murmuredeaupaysage.com
MURMURE D'EAU
Tél. : 02 41 95 89 86
ZA de la Sablonnière 49220 Le Lion d'Angers

GUET
SARL
Plomberie - Chauffage - Energies Renouvelables
Ferronnerie - Métallerie - Mécano-soudure
Jacques GUET
Port.: 06 87 03 41 52
www.guet-sarl.com
«La Jaillette» - 49500 LOUVAINES - Tél./Fax: 02 41 61 35 93

Les P'tits Toqués
100% Frais

EARL FERME DE
SAINT MALEU
SAINT MALEU
49220 MONTREUIL SUR MAINE
06.25.58.63.18
02.41.95.68.07
Véronique, Joël et Vanessa VIAUX
Fromages de chèvre, Produits du Terroir
Volailles, Plants de fleurs et de légumes
Ouvert du lundi au samedi de 14H à 18H
veronique.viaux@orange.fr

LA GUINGUETTE ANJOUÉE
BISTRO AMBULANT
PRESENT LE MERCREDI
DES SEMAINES PAIRES
SUR LE BORD DE LA MAYENNE
Produits locaux et artisanaux
Boissons chaudes, Softs, Bières et vins
CONTACT: Julien ABLIN
laguinguetteanjouee
06 37 33 44 08
laguinguette.anjouee@gmail.com
Privatisation possible:
-Mariage
-Anniversaire
-Festival
-Entreprise

FORMUL'OPTIQUE
Pour tous les besoins, toutes les envies, tous les budgets
Amélie Plaçais
Opticienne diplômée
C.Cial Super U - Rue du Lionnais
49220 Grez-Neuville
02.41.25.43.66

DIAGNOSTIC HOME
Nicolas CHIRON
Diagnostiqueur immobilier
nicolasdiaghome@gmail.com
06 07 38 53 79
49220 Montreuil sur Maine
Plomb, Amiante, Électricité, Gaz, DPE, Termite, ERP

LESURTEL
BRUNO
MACONNERIE ET RENOVATION
52 RUE DES HAUTS DE MAYENNE
49220 MONTREUIL SUR MAINE
06-27-38-62-91
bruno.lesurtel49@sfr.fr
N°SIRET:753569870

MOREAU & Associés
La maîtrise de l'eau & des végétaux
TRAVAUX PUBLICS
ELAGAGE
Zone d'Activités la Barrière - 49220 ANDIGNÉ - E-mail : contact@moreauassocies.fr
Tél. 02 41 61 46 13 - Fax 02 41 61 49 27

SARL
MELLIER
CHARPENTE
MENUISERIE
ESCALIERS
OSSATURE BOIS
Tél. 02 41 95 32 14
THORIGNÉ D'ANJOU
49220 LE LION D'ANGERS
www.sarlmellier.fr

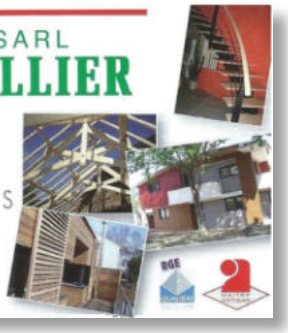

Angélique & Cédric
BONDY
BOULANGERIE
PATISSERIE
LE LION D'ANGERS
CENTRE VILLE - ZA GROSSE PIERRE
02 41 95 31 15 - 02 41 76 64 52
ST MARTIN DU BOIS
02 41 61 31 31
Talmelier d'Or 2012

BCM
ASSURANCE • PLACEMENT
AXA
ANGERS - LE LION D'ANGERS - MÛRS-ERIGNÉ

SARL Cyril VIVIEN
Forge - Serrurerie
ZA La Fontaine - 49330 Champigné
Tél. : 02 41 77 98 60 - Fax : 02 41 43 79 09
Port. : 06 89 03 44 94
viviencyril@orange.fr

Fanny Lecourt
Réflexothérapeute
06.01.82.40.77
fannylecourt@gmail.com
Intervention à domicile

sarl L'AVIREENNE
TP RENOU
Travaux Publics & Particuliers
2, route de la Ferrière de Flée
AVIRE
49500 SEGRE-EN-ANJOU BLEU
02.41.61.30.89
E-mail : avireenne.renou@wanadoo.fr
- Assainissement
- Aménagement des cours en Goudronnage
- Curage de fossés
- Elagage des haies
- Terrassement

CG Services
Christian Godicheau
INFORMATIQUE
Dépannage & développement
POUR PROFESSIONNELS ET PARTICULIERS
06 07 95 93 31
cgodicheau@cg-services.fr

SUPER U
Pays Lionnais

Groupama

Fleur Blanche
Votre fleuriste
Livraison à domicile
02 41 95 68 42 par
24, rue du Général Leclerc - LE LION D'ANGERS
fleurblanche49@orange.fr
www.fleurblanche-49.com

DAINVAUX
Rénov'Anjou
Depuis plus de 40 ans à votre service
- MAÇONNERIE
- BÉTON ARMÉ
- TAILLE DE PIERRE
- RESTAURATION
- RAVALEMENT
- ASSAINISSEMENT
- SABLAGE

Tél. : 02 41 69 85 94
www.dainvaux-renovanjou.fr
contact@dainvaux-renovanjou.fr
8 Grande Rue - BP 50004
Châteauneuf-sur-Sarthe - 49330 LES HAUTS D'ANJOU

CHARCUTERIE ROGER sarl
SPÉCIALISTE
Paella - Couscous - Choucroute
Potée - Pot-au-feu
BUFFETS FROIDS
Z.I. La Sablonnière
49220 LE LION D'ANGERS
02 41 95 30 45
Présent sur les marchés : Lion d'Angers - Pouancé - Angers